



Commune de La Louvière

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège Communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial que le Fonctionnaire Délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demandeuse est la s.a. BATIMMO (représentée par M. BENNARDO) dont les bureaux se trouvent à la rue du Plat Marais, 54 à 7110 Strépy-Bracquegnies.

Le terrain concerné est situé à la rue Conreur, 166-168 à 7100 La Louvière et est cadastré à La Louvière - 1ère Division - Section A n° 383/OD8.

Le projet consiste en la construction d'un ensemble résidentiel comprenant 16 appartements, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande s'écarte de l'article 15 du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) aux points :

- **2.15-1) a) « Implantation des bâtiments » en ce qui concerne :**
 - la profondeur de bâtisse des volumes secondaires qui est portée à +/- 35m, alors que la profondeur de bâtisse est limitée à 18 m au rez-de-chaussée;
- **2.15-1) b) « Gabarit des bâtiments » en ce qui concerne la hauteur des volumes secondaires qui dépasse la hauteur de 3,5 m au maximum prévu par l'article susnommé, ici, dans le cas du projet, la hauteur des volumes secondaires est de +/- 6,03 m;**
- **2.15-1) c) « Toitures et matériaux de toiture » en ce qui concerne :**
 - les éléments de la toiture plate inclus dans le volume principal (bow-windows).
 - la pente de toiture de la partie basse de la mansarde en façade à rue qui présente une pente de +/- 78°, alors que la pente maximale prévue à l'article 15 du GCU est de 50°.
 - la mise en œuvre de matériaux de toiture non conformes, car non prévus à l'article susnommé en ce qui concerne les toitures vertes et toitures terrasses.

La demande s'écarte, également, du Schéma de Développement Communal (SDC) en ce qui concerne la densité du projet.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables, soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h, le vendredi de 8h30 à 12h30 auprès du Développement territorial - Bureau 4 - Place Communale, 1 à 7100 La Louvière.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mr ROLAND, téléphone 064/27.79.59, dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale, 1 - auprès du Développement territorial.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/08/20 au 02/09/20 au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale, 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lalouviere.be